



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-50897>

Département(s) de publication : **42**

Annonce n° **26-50897**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : CHU SAINT ETIENNE

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Ght_DMS_2025-160_AOO93

Description : Ght_DMS_2025-160_AOO93 [2026-2029] Dispositifs médicaux à usage unique : Implants et Non Implants toutes spécialités et Ostéosynthèse : Anesthésie réanimation - Cardiologie - Chirurgie Cardiaque - Chirurgie Dentaire - Chirurgie Digestive et Thoracique - Chirurgie Maxillo-Faciale - Chirurgie Vasculaire - Curiethérapie – Gastro entérologie - Gynécologie Obstétrique - Néphrologie - Neurochirurgie - Neuroendoscopie - Neuroradiologie - Ophtalmologie - Orthopédie - Pneumologie - Radiologie - Urologie Sutures manuelles et mécaniques Pansements : Drapage opératoire – Housse – Compresse - Cellulose oxydée Ecouvillons stériles PERIODES : Pour les lots 1 à 81 – 83 à 94 – 99 – 100 – 105 – 106 Du 01/01/2026 ou de la date de notification au 31/12/2026 ; Reconductibles 3 fois 1 an jusqu'au 31/12/2029 Pour le lot 82 De la date de notification au 31/12/2026 ; Reconductibles 2 fois 1 an jusqu'au 31/12/2028 Pour les lots 95 à 98 – 101 à 104 – 107 De la date de notification au 30/06/2027 Pour les lots 108 à 114 De la date de notification au 30/06/2027 ; Reconductibles 2 fois 1 an jusqu'au 30/06/2029

Identifiant de la procédure : ed6c787d-466d-4cf9-b5c6-f99ff8653e70

Identifiant interne : Ght_DMS_2025-160_AOO93

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participants au marché : CH ARDECHE
NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY
CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : LOT 41 IMPLANT ARTICULAIRE DOIGT BIPOLAIRE PROTHESE TOTALE NON METAL +
ARTICULATION

Description : LOT 41 IMPLANT ARTICULAIRE DOIGT BIPOLAIRE PROTHESE TOTALE NON
METAL + ARTICULATION

Identifiant interne : LOT 41 IMPLANT ARTICULAIRE DOIGT BIPOLAIRE PROTHESE TOTALE NON
METAL + ARTICULATION

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une4/130

déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : LOT 42 IMPLANT ARTICULAIRE DOIGT METACARPIEN MODULAIRE

Description : LOT 42 IMPLANT ARTICULAIRE DOIGT METACARPIEN MODULAIRE

Identifiant interne : LOT 42 IMPLANT ARTICULAIRE DOIGT METACARPIEN MODULAIRE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par

référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/130 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : LOT 43 IMPLANT ARTICULAIRE DE POIGNET

Description : LOT 43 IMPLANT ARTICULAIRE DE POIGNET

Identifiant interne : LOT 43 IMPLANT ARTICULAIRE DE POIGNET

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/130 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

Titre : LOT 47 ANCRAGE LIGAMENTAIRE OU TENDINEUX NON RESORBABLE

Description : LOT 47 ANCRAGE LIGAMENTAIRE OU TENDINEUX NON RESORBABLE

Identifiant interne : LOT 47 ANCRAGE LIGAMENTAIRE OU TENDINEUX NON RESORBABLE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice

administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une/130 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

Titre : LOT 88 DISPOSITIF DE RECONSTRUCTION SUR MESURE EN CHIRURGIE MAXILLO FACIALE PAR LAMBEAU DE FIBULA

Description : LOT 88 DISPOSITIF DE RECONSTRUCTION SUR MESURE EN CHIRURGIE MAXILLO FACIALE PAR LAMBEAU DE FIBULA

Identifiant interne : LOT 88 DISPOSITIF DE RECONSTRUCTION SUR MESURE EN CHIRURGIE MAXILLO FACIALE PAR LAMBEAU DE FIBULA

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-

suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une/130 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0006

Titre : LOT 89 PLANCHER ORBITAIRE SUR MESURE EN TITANE POREUX

Description : LOT 89 PLANCHER ORBITAIRE SUR MESURE EN TITANE POREUX

Identifiant interne : LOT 89 PLANCHER ORBITAIRE SUR MESURE EN TITANE POREUX

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le

fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/130 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0007

Titre : LOT 92 PLAQUE VERROUILLABLE POUR RACCOURCISSEMENT ULNAIRE

Description : LOT 92 PLAQUE VERROUILLABLE POUR RACCOURCISSEMENT ULNAIRE

Identifiant interne : LOT 92 PLAQUE VERROUILLABLE POUR RACCOURCISSEMENT ULNAIRE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de

revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0008

Titre : LOT 66 IMPLANT ANNULAIRE AJUSTABLE

Description : LOT 66 IMPLANT ANNULAIRE AJUSTABLE

Identifiant interne : LOT 66 IMPLANT ANNULAIRE AJUSTABLE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une/130 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0009

Titre : LOT 103 CATHETER DE DILATATION URETRAL BALLONNET ACTIF A ELUTION DE PACLITAXEL

Description : LOT 103 CATHETER DE DILATATION URETRAL BALLONNET ACTIF A ELUTION DE PACLITAXEL

Identifiant interne : LOT 103 CATHETER DE DILATATION URETRAL BALLONNET ACTIF A ELUTION DE PACLITAXEL

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 18 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale

concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/130 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0010

Titre : LOT 5 CATHETER DE DILATATION URETRAL BALLONNET ACTIF A ELUTION DE PACLITAXEL

Description : LOT 5 CATHETER DE DILATATION URETRAL BALLONNET ACTIF A ELUTION DE PACLITAXEL

Identifiant interne : LOT 5 CATHETER DE DILATATION URETRAL BALLONNET ACTIF A ELUTION DE PACLITAXEL

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une4/130

déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0011

Titre : LOT 78 POINTE RONDE 1/2 CERCLE DEC 1,5 - 26 MM 2 AIG

Description : LOT 78 POINTE RONDE 1/2 CERCLE DEC 1,5 - 26 MM 2 AIG

Identifiant interne : LOT 78 POINTE RONDE 1/2 CERCLE DEC 1,5 - 26 MM 2 AIG

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par

référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/130 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0012

Titre : LOT 80 POINTE TAPERCUT 1/2 CERCLE DEC 1,5 - 17 MM 2 AIG

Description : LOT 80 POINTE TAPERCUT 1/2 CERCLE DEC 1,5 - 17 MM 2 AIG

Identifiant interne : LOT 80 POINTE TAPERCUT 1/2 CERCLE DEC 1,5 - 17 MM 2 AIG

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une/130 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0013

Titre : LOT 97 TROCART THORACIQUE TOUTES DIMENSIONS

Description : LOT 97 TROCART THORACIQUE TOUTES DIMENSIONS

Identifiant interne : LOT 97 TROCART THORACIQUE TOUTES DIMENSIONS

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 18 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice

administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une/130 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0014

Titre : LOT 106 BISTOURI ELECTRIQUE-RADIOFREQUENCE MONOPOLAIRE A USAGE UNIQUE

Description : LOT 106 BISTOURI ELECTRIQUE-RADIOFREQUENCE MONOPOLAIRE A USAGE UNIQUE

Identifiant interne : LOT 106 BISTOURI ELECTRIQUE-RADIOFREQUENCE MONOPOLAIRE A USAGE UNIQUE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :**Type :** Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**Organisation chargée des procédures de recours :** TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de

plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une4/130 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0015

Titre : LOT 27 MICROGUIDE DIAMETRE EXTERNE .014" PARTIE PROXIMALE / .012" PARTIE DISTALE

Description : LOT 27 MICROGUIDE DIAMETRE EXTERNE .014" PARTIE PROXIMALE / .012" PARTIE DISTALE

Identifiant interne : LOT 27 MICROGUIDE DIAMETRE EXTERNE .014" PARTIE PROXIMALE / .012" PARTIE DISTALE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le

fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/130 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0016

Titre : LOT 72 IMPLANT DENTAIRE ZYGOMATIQUE TITANE VISSE

Description : LOT 72 IMPLANT DENTAIRE ZYGOMATIQUE TITANE VISSE

Identifiant interne : LOT 72 IMPLANT DENTAIRE ZYGOMATIQUE TITANE VISSE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de

revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0017

Titre : LOT 74 FEUILLE SILICONE

Description : LOT 74 FEUILLE SILICONE

Identifiant interne : LOT 74 FEUILLE SILICONE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/130 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0018

Titre : LOT 30 CATHETER GUIDE ARME

Description : LOT 30 CATHETER GUIDE ARME

Identifiant interne : LOT 30 CATHETER GUIDE ARME

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès

de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une4/130 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0019

Titre : LOT 104 TUTEUR PROSTATIQUE TEMPORAIRE

Description : LOT 104 TUTEUR PROSTATIQUE TEMPORAIRE

Identifiant interne : LOT 104 TUTEUR PROSTATIQUE TEMPORAIRE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 18 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera

recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/130 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0020

Titre : LOT 39 CHIRURGIE DU RACHIS

Description : LOT 39 CHIRURGIE DU RACHIS

Identifiant interne : LOT 39 CHIRURGIE DU RACHIS

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au

conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/130 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0021

Titre : LOT 19 DISPOSITIF DE RADIO-EMBOLISATION POUR CURIETHERAPIE

Description : LOT 19 DISPOSITIF DE RADIO-EMBOLISATION POUR CURIETHERAPIE

Identifiant interne : LOT 19 DISPOSITIF DE RADIO-EMBOLISATION POUR CURIETHERAPIE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/130 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0022

Titre : LOT 48 IMPLANT TENDINEUX, PROTHETIQUE OU DE RENFORT, TEXTILE POUR RUPTURE DE LA COIFFE DES ROTATEURS

Description : LOT 48 IMPLANT TENDINEUX, PROTHETIQUE OU DE RENFORT, TEXTILE POUR RUPTURE DE LA COIFFE DES ROTATEURS

Identifiant interne : LOT 48 IMPLANT TENDINEUX, PROTHETIQUE OU DE RENFORT, TEXTILE POUR RUPTURE DE LA COIFFE DES ROTATEURS

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale

concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/130 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0023

Titre : LOT 40 IMPLANT DE DISQUE LOMBAIRE

Description : LOT 40 IMPLANT DE DISQUE LOMBAIRE

Identifiant interne : LOT 40 IMPLANT DE DISQUE LOMBAIRE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont

réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/130 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine

juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0024

Titre : LOT 35 IMPLANT CRANIO MAXILLO FACIAL PLAQUE ALVEOLEE DE SURFACAGE

Description : LOT 35 IMPLANT CRANIO MAXILLO FACIAL PLAQUE ALVEOLEE DE SURFACAGE

Identifiant interne : LOT 35 IMPLANT CRANIO MAXILLO FACIAL PLAQUE ALVEOLEE DE SURFACAGE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par

référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/130 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0025

Titre : LOT 49 KIT CARTOUCHE A CIMENT COMPATIBLE AVEC LE PISTOLET STRYKER MODELE 0 206 600 000

Description : LOT 49 KIT CARTOUCHE A CIMENT COMPATIBLE AVEC LE PISTOLET STRYKER MODELE 0 206 600 000

Identifiant interne : LOT 49 KIT CARTOUCHE A CIMENT COMPATIBLE AVEC LE PISTOLET STRYKER MODELE O 206 600 000

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé

par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une4/130 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0026

Titre : LOT 63 TUTEUR URETERAL SIMPLE CROSSE

Description : LOT 63 TUTEUR URETERAL SIMPLE CROSSE

Identifiant interne : LOT 63 TUTEUR URETERAL SIMPLE CROSSE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0027

Titre : LOT 13 SYSTEME PERCUTANE RESORBABLE DE FERMETURE ARTERIELLE FEMORALE

Description : LOT 13 SYSTEME PERCUTANE RESORBABLE DE FERMETURE ARTERIELLE FEMORALE

Identifiant interne : LOT 13 SYSTEME PERCUTANE RESORBABLE DE FERMETURE ARTERIELLE FEMORALE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication

de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une4/130 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0028

Titre : LOT 29 MICROGUIDE DIAMETRE 0.012 / 0.014 ET 0.016 LONGUEUR 200 CM

Description : LOT 29 MICROGUIDE DIAMETRE 0.012 / 0.014 ET 0.016 LONGUEUR 200 CM

Identifiant interne : LOT 29 MICROGUIDE DIAMETRE 0.012 / 0.014 ET 0.016 LONGUEUR 200 CM

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le

fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/130 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0029

Titre : LOT 111 POCHE OCCLUSIVE STERILE POUR PREVENIR L'HYPOTHERMIE DES NOUVEAUNES

Description : LOT 111 POCHE OCCLUSIVE STERILE POUR PREVENIR L'HYPOTHERMIE DES NOUVEAUNES

Identifiant interne : LOT 111 POCHE OCCLUSIVE STERILE POUR PREVENIR L'HYPOTHERMIE DES NOUVEAUNES

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 36 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le

coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/130 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0030

Titre : LOT 52 SYSTÈME DE CLIP PERCUTANE POUR VALVE TRICUSPIDE

Description : LOT 52 SYSTÈME DE CLIP PERCUTANE POUR VALVE TRICUSPIDE

Identifiant interne : LOT 52 SYSTÈME DE CLIP PERCUTANE POUR VALVE TRICUSPIDE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0031

Titre : LOT 87 IMPLANT EXOVASCULAIRE DE FERMETURE DE L'APPENDICE AURICULAIRE GAUCHE

Description : LOT 87 IMPLANT EXOVASCULAIRE DE FERMETURE DE L'APPENDICE AURICULAIRE GAUCHE

Identifiant interne : LOT 87 IMPLANT EXOVASCULAIRE DE FERMETURE DE L'APPENDICE AURICULAIRE GAUCHE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'

accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0032

Titre : LOT 36 STIMULATION CEREBRALE PROFONDE

Description : LOT 36 STIMULATION CEREBRALE PROFONDE

Identifiant interne : LOT 36 STIMULATION CEREBRALE PROFONDE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une

déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0033

Titre : LOT 14 INJECTEUR SCANNER A POCHE FLOWSENS (GUERBET) POUR PRODUIT DE CONTRASTE + SERUM PHYSIOLOGIQUE

Description : LOT 14 INJECTEUR SCANNER A POCHE FLOWSENS (GUERBET) POUR PRODUIT DE CONTRASTE + SERUM PHYSIOLOGIQUE

Identifiant interne : LOT 14 INJECTEUR SCANNER A POCHE FLOWSENS (GUERBET) POUR PRODUIT DE CONTRASTE + SERUM PHYSIOLOGIQUE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/130 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0034

Titre : LOT 99 ECOUVILLON STERILE FLOQUE AVEC MILIEU DE TRANSPORT

Description : LOT 99 ECOUVILLON STERILE FLOQUE AVEC MILIEU DE TRANSPORT

Identifiant interne : LOT 99 ECOUVILLON STERILE FLOQUE AVEC MILIEU DE TRANSPORT

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0035

Titre : LOT 96 FIBROSCOPE A USAGE UNIQUE STERILE POUR VOIES AERIENNES SUPERIEURES

Description : LOT 96 FIBROSCOPE A USAGE UNIQUE STERILE POUR VOIES AERIENNES SUPERIEURES

Identifiant interne : LOT 96 FIBROSCOPE A USAGE UNIQUE STERILE POUR VOIES AERIENNES SUPERIEURES

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 18 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice

administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une/130 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0036

Titre : LOT 24 ENDOPROTHESE INTRACRANIENNE

Description : LOT 24 ENDOPROTHESE INTRACRANIENNE

Identifiant interne : LOT 24 ENDOPROTHESE INTRACRANIENNE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours

pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une/130 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0037

Titre : LOT 25 ENDOPROTHESE EMBOLISATION ARTERE DEVIATEUR DE FLUX SANGUIN INTRACRANIEN

Description : LOT 25 ENDOPROTHESE EMBOLISATION ARTERE DEVIATEUR DE FLUX SANGUIN INTRACRANIEN

Identifiant interne : LOT 25 ENDOPROTHESE EMBOLISATION ARTERE DEVIATEUR DE FLUX SANGUIN INTRACRANIEN

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le

fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/130 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0038

Titre : LOT 28 MICROGUIDE DIAMETRE EXTERNE .007" ET .008" LONGUEUR 210 CM ET 220 CM

Description : LOT 28 MICROGUIDE DIAMETRE EXTERNE .007" ET .008" LONGUEUR 210 CM ET 220 CM

Identifiant interne : LOT 28 MICROGUIDE DIAMETRE EXTERNE .007" ET .008" LONGUEUR 210 CM ET 220 CM

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges

fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/130 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0039

Titre : LOT 32 CATHETER A BALLONNET POUR OCCLUSION TEMPORAIRE

Description : LOT 232 CATHETER A BALLONNET POUR OCCLUSION TEMPORAIRE

Identifiant interne : LOT 32 CATHETER A BALLONNET POUR OCCLUSION TEMPORAIRE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 12/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal.)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

Section 6 - Résultats

Valeur maximale des accords-cadres dans cet avis : 15,000,000 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : KERI MEDICAL FRANCE S.A.S.

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 41 KERI MEDICAL

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur de l'offre : 7,323.84 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253162 KERI MED

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 17/10/2025

Date de conclusion du marché : 12/11/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : KERI MEDICAL FRANCE S.A.S.

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 42 KERI MEDICAL

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

Valeur de l'offre : 147,966.72 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253162 KERI MED

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 17/10/2025

Date de conclusion du marché : 12/11/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : KERI MEDICAL FRANCE S.A.S.

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 43 KERI MEDICAL

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0003

Valeur de l'offre : 26,389.6 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253162 KERI MED

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 17/10/2025

Date de conclusion du marché : 12/11/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0004

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : KERI MEDICAL FRANCE S.A.S.

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 47 KERI MEDICAL

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0004

Valeur de l'offre : 4,171.6 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253162 KERI MED

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 17/10/2025

Date de conclusion du marché : 12/11/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0005

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MATERIALISE – OBL

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 88 MATERIALISE - OBL

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0005

Valeur de l'offre : 33,922.88 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253163 MATERIALISE OBL

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 17/10/2025

Date de conclusion du marché : 12/11/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0006

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MATERIALISE – OBL

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 89 MATERIALISE - OBL

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0006

Valeur de l'offre : 17,550.88 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253163 MATERIALISE OBL

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 17/10/2025

Date de conclusion du marché : 12/11/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0007

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDARTIS SARL

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 92 MEDARTIS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0007

Valeur de l'offre : 13,503.8 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253164 MEDARTIS SARL

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 17/10/2025

Date de conclusion du marché : 12/11/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0008

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDICAL INNOVATION DEVELOPPEMENT (MID)

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 66 MEDICAL INNOVATION DEVELOPPEMENT (MID)

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0008

Valeur de l'offre : 6,960 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253165 MID

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 17/10/2025

Date de conclusion du marché : 12/11/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0010

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDTRONIC France SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 5 MEDTRONIC

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0010

Valeur de l'offre : 7,760 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253167 MEDTRONIC FR SAS

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 17/10/2025

Date de conclusion du marché : 12/11/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0011

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDTRONIC France SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 78 MEDTRONIC

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0011

Valeur de l'offre : 10,400 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253167 MEDTRONIC FR SAS

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 17/10/2025

Date de conclusion du marché : 12/11/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0012

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDTRONIC France SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 80 MEDTRONIC

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0012

Valeur de l'offre : 6,544 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253167 MEDTRONIC FR SAS

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 17/10/2025

Date de conclusion du marché : 12/11/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0013

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDTRONIC France SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 97 MEDTRONIC

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0013

Valeur de l'offre : 31,725 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253167 MEDTRONIC FR SAS

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 17/10/2025

Date de conclusion du marché : 12/11/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0009

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : Medical Measurement Systems BV

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 103 MEDICAL MEASUREMENT SYSTEMS BV (LABORIE)

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0009

Valeur de l'offre : 16,200 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253166 MEDICAL MEASUREMENT SYSTEMS BV

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 17/10/2025

Date de conclusion du marché : 12/11/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0014

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDTRONIC France SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 106 MEDTRONIC

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0014

Valeur de l'offre : 20,400 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253167 MEDTRONIC FR SAS

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 17/10/2025

Date de conclusion du marché : 12/11/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0015

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MICROVENTION EUROPE

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 27 MICROVENTION EUROPE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0015

Valeur de l'offre : 46,612.8 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253168 MICROVENTION EUROPE

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 17/10/2025

Date de conclusion du marché : 12/11/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0016

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : NOBEL BIOCARE FRANCE

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 72 NOBEL BIOCARE France

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0016

Valeur de l'offre : 10,818.6 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253169 NOBEL BIOCARE

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 17/10/2025

Date de conclusion du marché : 12/11/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0017

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : NOVATECH

Offre :

Identifiant de l'offre : offre lot 74 NOVATECH SA

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0017

Valeur de l'offre : 27,842.4 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253170 NOVATECH

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 17/10/2025

Date de conclusion du marché : 12/11/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0018

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : Penumbra France

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 30 PENUMBRA FRANCE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0018

Valeur de l'offre : 182,000 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253171 PENUMBRA

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 17/10/2025

Date de conclusion du marché : 12/11/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0019

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : ROCAMED France

Offre :

Identifiant de l'offre : offre lot 104 ROCAMED FRANCE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0019

Valeur de l'offre : 1,200 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253172 ROCAMED

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 17/10/2025

Date de conclusion du marché : 12/11/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0020

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SC MEDICA

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 39 SC MEDICA

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0020

Valeur de l'offre : 173,219.2 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253173 SC MEDICA

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 17/10/2025

Date de conclusion du marché : 12/11/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0021

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SIRTEX Medical Europe GmbH

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 19 SIRTEX Medical Europe GmbH

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0021

Valeur de l'offre : 222,000 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253174 SIRTEX MED EUROPE

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 17/10/2025

Date de conclusion du marché : 12/11/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0022

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SMITH & NEPHEW SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 48 SMITH & NEPHEW SAS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0022

Valeur de l'offre : 335,816.76 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253175 SMITH AND NEPHEW

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 17/10/2025

Date de conclusion du marché : 12/11/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0023

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SPINE INNOVATION SA

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 40 SPINE INNOVATION SA

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0023

Valeur de l'offre : 32,417 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253176 SPINE INNOVATION

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 17/10/2025

Date de conclusion du marché : 12/11/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0024

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : STRYKER France SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 35 STRYKER France SAS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0024

Valeur de l'offre : 20,476.8 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253177 STRYKER FR

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 17/10/2025

Date de conclusion du marché : 12/11/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0025

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : STRYKER France SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 49 STRYKER France SAS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0025

Valeur de l'offre : 7,564.28 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253177 STRYKER FR

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 17/10/2025

Date de conclusion du marché : 12/11/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0027

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : TERUMO France S.A.S.

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 13 TERUMO

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0027

Valeur de l'offre : 383,040 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253179 TERUMO FR

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 17/10/2025

Date de conclusion du marché : 12/11/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0028

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : TERUMO France S.A.S.

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 29 TERUMO

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0028

Valeur de l'offre : 108,000 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253179 TERUMO FR

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 17/10/2025

Date de conclusion du marché : 12/11/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0026

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : TELEFLEX MEDICAL SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 63 TELEFLEX MEDICAL SAS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0026

Valeur de l'offre : 8,900 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253178 TELEFLEX MED

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 17/10/2025

Date de conclusion du marché : 12/11/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 5

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0029

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : VYGON SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 111 VYGON

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0029

Valeur de l'offre : 13,223.8 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253180 VYGON

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 17/10/2025

Date de conclusion du marché : 12/11/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0030

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : ABBOTT MEDICAL France SAS -SITE RUNGIS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 52 ABBOTT MEDICAL FRANCE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0030

Valeur de l'offre : 920,000 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253183 ABBOTT MEDICAL France SITE RUNGIS

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 14/11/2025

Date de conclusion du marché : 11/12/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0031

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : ABBOTT MEDICAL France SAS -SITE RUNGIS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 87 ABBOTT MEDICAL FRANCE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0031

Valeur de l'offre : 333,301.6 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253183 ABBOTT MEDICAL France SITE RUNGIS

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 14/11/2025

Date de conclusion du marché : 11/12/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0032

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : ABBOTT MEDICAL France SAS-SITE ISSY

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 36 ABBOTT MEDICAL France SAS-SITE ISSY

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0032

Valeur de l'offre : 566,105.52 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253184 ABBOT MEDICAL France SITE ISSY

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 14/11/2025

Date de conclusion du marché : 11/12/2025

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0033

Aucun lauréat n'a été choisi et la mise en concurrence est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Décision de l'acheteur, en raison d'un changement des besoins

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0034

Aucun lauréat n'a été choisi et la mise en concurrence est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Décision de l'acheteur, en raison d'un changement des besoins

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0035

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : AMBU SARL

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 96 AMBU SARL

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0035

Valeur de l'offre : 217,200 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253185 AMBU SARL

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 14/11/2025

Date de conclusion du marché : 11/12/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 5

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0036

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : BALT EXTRUSION

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 24 BALT EXTRUSION

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0036

Valeur de l'offre : 41,781.92 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253186 BALT EXTRUSION

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 14/11/2025

Date de conclusion du marché : 12/12/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0037

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : BALT EXTRUSION

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 25 BALT EXTRUSION

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0037

Valeur de l'offre : 357,593.76 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253186 BALT EXTRUSION

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 14/11/2025

Date de conclusion du marché : 12/12/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 5

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0038

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : BALT EXTRUSION

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 28 BALT EXTRUSION

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0038

Valeur de l'offre : 43,659.6 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253186 BALT EXTRUSION

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 14/11/2025

Date de conclusion du marché : 12/12/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0039

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : BALT EXTRUSION

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 32 BALT EXTRUSION

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0039

Valeur de l'offre : 94,299 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253186 BALT EXTRUSION

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 14/11/2025

Date de conclusion du marché : 12/12/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : CHU SAINT ETIENNE

Numéro d'enregistrement : 26420030400808

Ville : SAINT ETIENNE

Code postal : 42055

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Adresse électronique : laurence.vetard@chu-st-etienne.fr

Téléphone : 0477721915

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Numéro d'enregistrement : 176900058

Ville : LYON

Code postal : 69433

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Téléphone : 0478141010

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : KERI MEDICAL FRANCE S.A.S.

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 82281888600050

Ville : ARCHAMPS

Code postal : 74160

Subdivision pays (NUTS) : Haute-Savoie (FRK28)

Pays : France

Adresse électronique : adv@kerimedical.com

Téléphone : 0450853610

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001, LOT-0002, LOT-0003, LOT-0004

8.1 ORG-0004

Nom officiel : MATERIALISE – OBL

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 41008151700048

Ville : MALAKOFF

Code postal : 92240

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Adresse électronique : info@materialise.fr

Téléphone : 0146563152

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0005, LOT-0006

8.1 ORG-0005

Nom officiel : MEDARTIS SARL

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 44025141100029

Ville : VAULX-MILIEU

Code postal : 38090

Subdivision pays (NUTS) : Isère (FRK24)

Pays : France

Adresse électronique : marches-fr@medartis.com

Téléphone : 0469009803

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0007

8.1 ORG-0006

Nom officiel : MEDICAL INNOVATION DEVELOPPEMENT (MID)

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 42193894500068

Ville : DARDILLY

Code postal : 69570

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Adresse électronique : mid@mid-med.com

Téléphone : 0478174804

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0008

8.1 ORG-0007

Nom officiel : Medical Measurement Systems BV

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 81463185900026

Ville : PARIS

Code postal : 75008

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : cellulesmarches@laborie.com

Téléphone : 0179750303

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0009

8.1 ORG-0008

Nom officiel : MEDTRONIC France SAS

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 72200823200224

Ville : PARIS

Code postal : 75014

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : marches.france@medtronic.com

Téléphone : 0155381700

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0010, LOT-0011, LOT-0012, LOT-0013, LOT-0014

8.1 ORG-0009

Nom officiel : MICROVENTION EUROPE

Taille de l'opérateur économique : **Micro, petite ou moyenne**

Numéro d'enregistrement : 44077567400029

Ville : Rueil Malmaison

Code postal : 92500

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Adresse électronique : mvfrance.customerservice@microvention.com

Téléphone : 0139217746

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0015

8.1 ORG-0010

Nom officiel : NOBEL BIO CARE FRANCE

Taille de l'opérateur économique : **Micro, petite ou moyenne**

Numéro d'enregistrement : 34184715000073

Ville : IVRY SUR SEINE

Code postal : 94200

Subdivision pays (NUTS) : Val-de-Marne (FR107)

Pays : France

Adresse électronique : tender.france@nobelbiocare.com

Téléphone : 0613543422

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0016

8.1 ORG-0011

Nom officiel : NOVATECH

Taille de l'opérateur économique : **Micro, petite ou moyenne**

Numéro d'enregistrement : 39894126000034

Ville : LA CIOTAT

Code postal : 13705

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : c.bellet@novatech.fr

Téléphone : 0442981560

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0017

8.1 ORG-0012

Nom officiel : Penumbra France

Taille de l'opérateur économique : **Micro, petite ou moyenne**

Numéro d'enregistrement : 82960696100011

Ville : PARIS

Code postal : 75001

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : tender-eu@penumbrainc.com

Téléphone : 0372880035

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0018

8.1 ORG-0013

Nom officiel : ROCAMED France

Taille de l'opérateur économique : **Micro, petite ou moyenne**

Numéro d'enregistrement : 44088070600021

Ville : Signes

Code postal : 83870

Subdivision pays (NUTS) : Var (FRL05)

Pays : France

Adresse électronique : sk@rocamed.com

Téléphone : 0494902100

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0019

8.1 ORG-0014

Nom officiel : SC MEDICA

Taille de l'opérateur économique : **Micro, petite ou moyenne**

Numéro d'enregistrement : 81139328900012

Ville : Strasbourg

Code postal : 67000

Subdivision pays (NUTS) : Bas-Rhin (FRF11)

Pays : France

Adresse électronique : info@sc-medica.com

Téléphone : 0388237104

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0020

8.1 ORG-0015

Nom officiel : SIRTEX Medical Europe GmbH

Taille de l'opérateur économique : **Micro, petite ou moyenne**

Numéro d'enregistrement : BE0828266370

Ville : BONN

Code postal : 53227

Subdivision pays (NUTS) : Bonn, Kreisfreie Stadt (DEA22)

Pays : France

Adresse électronique : jean.le-scel@sirtex.com

Téléphone : 0676917213

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0021

8.1 ORG-0016

Nom officiel : SMITH & NEPHEW SAS

Taille de l'opérateur économique : **Micro, petite ou moyenne**

Numéro d'enregistrement : 57715084000137

Ville : NEUILLY-SUR-SEINE

Code postal : 92200

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Adresse électronique : france-sao@smith-nephew.com

Téléphone : 0800111220

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0022

8.1 ORG-0017

Nom officiel : SPINE INNOVATION SA

Taille de l'opérateur économique : **Micro, petite ou moyenne**

Numéro d'enregistrement : 88753450100036

Ville : ECULLY

Code postal : 69130

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Adresse électronique : customersrvice@spineway.com

Téléphone : 0623607177

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0023

8.1 ORG-0018

Nom officiel : STRYKER France SAS

Taille de l'opérateur économique : **Micro, petite ou moyenne**

Numéro d'enregistrement : 33371027500061

Ville : PUSIGNAN

Code postal : 69330

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Adresse électronique : marches.hospitaliers@stryker.com

Téléphone : 0472453600

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0024, LOT-0025

8.1 ORG-0019

Nom officiel : TELEFLEX MEDICAL SAS

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 34747988300030

Ville : LE FAGET

Code postal : 31460

Subdivision pays (NUTS) : Haute-Garonne (FRJ23)

Pays : France

Adresse électronique : servicemarches@teleflex.com

Téléphone : 0562187939

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0026

8.1 ORG-0020

Nom officiel : TERUMO France S.A.S.

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 30057371400080

Ville : RUEIL MALMAISON

Code postal : 92500

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Adresse électronique : tf.servicemarches@terumo.europe.com

Téléphone : 0130961299

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0027, LOT-0028

8.1 ORG-0021

Nom officiel : VYGON SAS

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 32524175000026

Ville : ECOUEN

Code postal : 95440

Subdivision pays (NUTS) : Val-d'Oise (FR108)

Pays : France

Adresse électronique : marchesvygon@vygon.com

Téléphone : 0139926525

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0029

8.1 ORG-0022

Nom officiel : ABBOTT MEDICAL France SAS -SITE RUNGIS

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 39804335600102

Ville : RUNGIS

Code postal : 94593

Subdivision pays (NUTS) : Val-de-Marne (FR107)

Pays : France

Adresse électronique : servicemarchesh@abbott.com

Téléphone : 0156717319

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0030, LOT-0031

8.1 ORG-0023

Nom officiel : ABBOTT MEDICAL France SAS-SITE ISSY

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 39804335600086

Ville : Issy-Les-Moulineaux

Code postal : 92442

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Adresse électronique : francemarche@abbott.com

Téléphone : 0156340031

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0032

8.1 ORG-0024

Nom officiel : AMBU SARL

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 34886045300052

Ville : Bordeaux

Code postal : 33088

Subdivision pays (NUTS) : Gironde (FRI12)

Pays : France

Adresse électronique : frbo-ao@ambu.com

Téléphone : 0557923150

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0035

8.1 ORG-0025

Nom officiel : BALT EXTRUSION

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 31563308100023

Ville : MONTMORENCY

Code postal : 95160

Subdivision pays (NUTS) : Val-d'Oise (FR108)

Pays : France

Adresse électronique : adv.france@baltgroup.com

Téléphone : 0139894641

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0036, LOT-0037, LOT-0038, LOT-0039

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : b3f07b71-0b45-4282-8ee4-c8d718ece4e9 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 22/05/2026 à 13:37

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/05/2026